

séance ordinaire du Conseil Communal du 11 février 2019

Présidence : Catherine Roulet

Procès-verbal

Secrétaire : Nathalie Penso

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018
3. Démissions de Messieurs Michel Ravessoud, Stephan Leoni, José Pérez
4. Assermentations de Madame Myrèle Knecht, Messieurs Rolf Schneider et Jean-Pascal Blanc
5. Remplacements aux diverses commissions
6. Préavis 01/2019 – Bassin versant de la Clochatte. Répartition intercommunale des frais de mise en séparatif entre les communes de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne, secteur Clochatte-Rionzi
7. Réponse de la Municipalité aux postulats « mobilité » :
 - "Pour une mobilité acceptable depuis les zones périphériques de notre commune vers les lignes des transports publics 8, 60, 22 et 23"
 - "Pour une mobilité innovante dans la zone d'activité « En Budron »"
8. Postulat de Monsieur Gérard Mojon - « Pour une zone industrielle « En Budron » bien aménagée au profit de tous ses occupants »
9. Communications de la Municipalité
10. Communications de la Présidente et du Bureau
11. Propositions individuelles et divers

La Présidente **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale, le représentant de la presse ainsi que le public.

La présidente relève que cette année 2019 sera probablement marquée par les problématiques climatiques dont certains sujets seront traités au sein du Conseil pour trouver des solutions.

Elle salue également la future nouvelle Municipale, Madame Laurence Müller-Achtari sous les applaudissements de l'Assemblée. Se réjouit des futurs changements annoncés durant la campagne : le soutien à la Jeunesse et la solidarité intergénérationnelle. Un soutien sans faille au parascolaire et aux garderies, ainsi qu'à l'égard des enfants différents qu'il faut intégrer, car rien n'est jamais acquis. Egalement faire en sorte qu'une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle des femmes et des hommes de la commune soit une réalité.

La Présidente félicite également Monsieur Jean-Marie Urfer pour son excellent score.

Une salutation spéciale pour Madame Isabel Taher-Sellés pour lui signifier toute sa sympathie à la suite du décès de son mari.

La secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Est excusée : Madame Marie-Dominique Grobéty
Sont présents : 60 conseillères et conseillers

La Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle ouvre la séance en invoquant la protection sur les travaux du Conseil.

1. Approbation de l'ordre du jour

Conformément à l'article 63 de notre Règlement, la Présidente annonce deux demandes de modifications de l'ordre du jour :

- Demande d'ajout d'un point 8a pour l'interpellation de M. Barraud – signalisation routière « attention passage piétons » chemin du Saux / de la Roche
- Demande d'ajout d'un point 8b pour le postulat de Madame Viviane Prats Alvarez : Protection de la biodiversité : le Mont, une commune qui s'engage
- Décalage des points suivants

L'ordre du jour tel que modifié est mis en discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote sur l'acceptation de l'ordre du jour modifié

Accepte : 58

Refuse : 2

Abstentions :

- **La proposition de modification d'ordre du jour est acceptée**

2. Approbation du PV du Conseil communal du 17 décembre 2018

La Présidente ouvre la discussion.

Blanc Christophe : signale la date de fin qui est erronée (2017 au lieu de 2018)

Corbaz Christophe : signale qu'il était présent et que Monsieur Christophe Vincent Corbaz a été excusé

La discussion n'est plus demandée.

- **A l'unanimité, le PV du 17 décembre 2018 est accepté tel que modifié.**

3. Démission de 4 Conseillère et Conseillers

La Présidente annonce avec regrets la démission de 4 membres du Conseil :

- Ravessoud Michel
- Léoni Stephan
- Pérez José
- Müller Achtari Laurence

Elle donne lecture de leurs communications/courrier et les remercie vivement pour leur intense investissement au sein du Conseil Communal et des diverses commissions, ainsi que d'avoir mis leurs compétences et donné de leur temps au service de notre commune.

4. Élection des viennent ensuite

Suite à ces démissions, la Présidente a reçu les candidatures, pour l'Entente Montaine des 2 viennent ensuite. Ces 2 candidatures respectent les conditions légales, en particulier le délai de l'article 66 LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques) et les conditions de fond de l'art. 67 LEDP :

- **Monsieur Blanc Jean-Pascal**
➤ **Monsieur Schneider Rolf**

Pour le remplacement de M. José Pérez, il n'y a plus de vient-ensuite sur la liste du PS. Celui-ci propose la candidature de

- **Madame Myrèle Knecht**

Comme Madame Knecht n'était pas vient-ensuite, n'étant pas candidate aux dernières élections générales, les art. 82 al. 1, et art.66 et 67 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) s'appliquent. Madame Knecht a obtenu le soutien d'au moins six signataires de la première liste du Groupe socialiste, déposée lors des dernières élections générales. (La liste est à disposition).

Le PLR propose pour le remplacement de Madame Müller-Achtari :

- **Monsieur Vonarburg David**

Les nouveaux conseillère et conseillers sont invités devant la tribune et l'Assemblée est priée de se lever. La Présidente lit la promesse officielle et reçoit la déclaration solennelle : « *Je le promets* ».

- **Les nouveaux Conseillère et Conseillers sont félicités et invités à prendre place de plein droit au sein de leurs groupes.**

5. Remplacements aux diverses commissions

Nomination des nouveaux membres :

Remplacement de Monsieur Gérard Mojon : commission **des finances**

Proposition PLR par Monsieur Daniel Besson : Madame Claudine Testaz-Rouiller qui accepte cette nomination

Remplacement de Monsieur Alfred Belet : commission **de recours en matière d'impôts**

Proposition PLR par Monsieur Alfred Belet : Madame Alexandra Antonazzo qui a confirmé accepter cette nomination

Remplacement de Monsieur José Pérez : commission **des finances**

Proposition PS par Madame Valérie Moreno : Monsieur Olivier Maggioni qui accepte cette nomination

Remplacement de Madame Laurence Müller Achtari : commission **de Gestion**

Proposition PLR par Monsieur Daniel Besson : Monsieur Olivier Descloux qui accepte cette nomination

Selon le règlement, article 37, alinéa 4, s'il y a le même nombre de candidats que de postes à repourvoir, l'élection est tacite.

6. Préavis 01/2019 – Bassin versant de la Clochatte. Répartition intercommunale des frais de mise en séparatif entre les communes de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne, secteur Clochatte-Rionzi

La Présidente invite le rapporteur à lire le rapport de la commission des finances.

➤ **Lecture du rapport de la commission ad hoc in extenso par Monsieur Christophe Vincent Corbaz**

Intervention : Monsieur Michel Odier, Municipal : Souhaite rectifier une inexactitude : Le montant de 1'115'000 se décompose effectivement en un montant de CHF 743'089 calculé sur la base du décompte final des travaux déjà réalisés et un solde d'environ CHF 370'000 correspondant à l'estimatif de la participation communale à des travaux réalisés en 2019-2020. Ces travaux ne se situent pas au Chemin de la Grangette mais au franchissement de l'autoroute, en parallèle avec le pont de la route de la Clochatte. La COFIN indique que le paiement communal interviendra en une fois lorsque tous les travaux seront réalisés ce qui n'est pas tout à fait exact. Cela se passera de la manière suivante :

Le montant de CHF 742'089 sera payé dès octroi du crédit, c'est-à-dire ces prochaines semaines. Le solde environ CHF 370'000 sera payé après réalisation des travaux, vraisemblablement en 2020. Par contre, l'amortissement (avec prélèvement sur le compte de bilan 9290.01) interviendra en une fois pour le montant total lorsque les derniers travaux seront réalisés.

La discussion est ouverte

La parole n'est pas demandée

Le Préavis 1/2019 est mis au vote.

➤ **A l'unanimité, le Préavis 01/2019 est accepté.**

7. Réponse de la Municipalité aux postulats « mobilité » :

- "Pour une mobilité acceptable depuis les zones périphériques de notre commune vers les lignes des transports publics 8, 60, 22 et 23"
- "Pour une mobilité innovante dans la zone d'activité « En Budron »"

La Présidente invite le rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc

➤ **Lecture du rapport de la commission ad hoc in extenso par Monsieur Olivier Descloux**

La discussion est ouverte

Intervention Monsieur Richard Nicole : en tant que président de la CCU – Cette question ne pouvant pas être résolue par la Municipalité dans les délais prévus pour répondre à un postulat, elle sera traitée sur le long terme. Souhaite rassurer les initiants ainsi que l'assemblée sur le suivi de la problématique par la CCU. – Invite les commissaires à faire remonter les projets ou propositions lors de la prochaine séance de la CCU, pour un traitement coordonné et éviter la multiplication des postulats et interpellations sur le sujet.

Question : Madame Nadège Longchamp : les besoins des habitants en périphérie ont-ils été relevés ?

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : les concitoyens n'ont pas été consultés à ce sujet, la problématique nécessitant une vision globale. Le nombre de personnes concernées par la problématique est d'environ de 1'000. Des solutions pour des situations particulières existent, par le biais du CMS et de bénévoles mis à disposition ou par Transport Handicap. La commune va néanmoins tout faire pour évoluer et développer des solutions.

Intervention : Monsieur Christophe Blanc : En tant qu'habitant de la périphérie, est un peu déçu de la teneur du rapport. Des pistes pas spécialement coûteuses auraient pu être explorées (macaron pour le parcage en vue de l'utilisation des transports publics, ainsi que du nombre de places insuffisant). Deuxième remarque, concernant la photo en page 8 tronçons en site propre : se réjouit du chemin piétonnier mais remarque que celui-ci s'arrête à l'entrée des planches.

Intervention : Monsieur Yann Muller : donne un exemple pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, a essayé cet été de se parquer vers 6h00 dans le parking près de l'église. Signale que le châtaigner n'est pas idéal pour favoriser le co-voiturage avec des personnes sortant de l'autoroute. Monsieur Muller essaie de ne prendre la voiture que pour rejoindre les transports publics lorsqu'il se rend à Lausanne, mais doit aller à Bellevaux sur des places limitées à une heure. Souhaite pouvoir se parquer sur la commune et avoir plus d'une heure à disposition. Fait remonter cet exemple pour la Municipalité et la CCU.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : A pris note de la question qui a été posée et se réfère à la page 25 du rapport de gestion 2017, en lien avec la politique générale de stationnement et déclare que la Municipalité tient compte des remarques. Le sujet est pris en compte et avance.

La parole n'est plus demandée

Les conclusions du rapport sont mises au vote.

➤ **A une large majorité le rapport est accepté tel quel et les postulats sont classés**

8. Postulat de Monsieur Gérard Mojon - « Pour une zone industrielle « En Budron » bien aménagée au profit de tous ses occupants »

La Présidente donne la parole au postulant.

Intervention : Monsieur Gérard Mojon : En préambule déclare ses intérêts : est Président de la société industrielle et commerciale regroupant une cinquantaine d'entreprises montaines et est entrepreneur

actif au sein de la zone industrielle du Budron. Est heureux de pouvoir s'exprimer notamment suite au point précédent de l'ordre du jour qui prouve que de nouvelles idées peuvent encore émerger et que la Municipalité peut les prendre en considération.

Le 7 décembre 2018, l'Etat de Vaud mettra en consultation un Plan d'affectation cantonal (PAC) relatif à une partie de la parcelle No 975, qu'il détient dans la zone industrielle du Budron au Mont-sur-Lausanne. Pour la mise en place de ce PAC, de compétence exclusivement cantonale, l'état de Vaud est prêt à consentir un montant significatif pour l'aménagement provisoire de cette parcelle. Monsieur Mojon est conscient des efforts de la Municipalité en vue du développement des zones industrielles, en particulier celle du Budron et l'en remercie. L'objectif ce postulat, est de demander à la Municipalité, dans le cadre de ses réflexions actuelles d'étudier dans quelle mesure il lui serait possible de tirer avantage des travaux et investissements cantonaux sur sa parcelle en Budron, pour y réaliser en même temps et peut-être à moindre coût, sur la base d'un co-financement partiel, ses propres projets. Dans la prolongation de ces travaux, l'Etat de Vaud pourrait par exemple aménager quelques places de parc supplémentaires, et les louer aux occupants de la zone industrielle de Budron qui ne refusent en aucun cas de payer des places qui seraient mises en location. Le seul objectif du postulat est de faire d'une contrainte, une opportunité.

La discussion est ouverte

Intervention : Monsieur Christian Menétrey, Municipal, propose à Monsieur Mojon que le postulat soit transformé en interpellation s'il s'engage à donner une réponse circonstanciée lors du prochain Conseil. Ceci éviterait l'élaboration d'un rapport complet et la mise en place d'une commission. Si la réponse ne sera pas en adéquation avec ses attentes, il sera toujours possible d'en faire un postulat.

Réponse : Monsieur Gérard Mojon accepte cette proposition si la réponse intervient très rapidement, lors du prochain Conseil. L'intérêt est de savoir s'il peut y avoir avantage à profiter des travaux de l'Etat de Vaud. Pour autant que la Présidente consente à cette façon de faire. La Présidente y consent.

Intervention : Madame Viviane Prats Alvarez : tient à souligner la contradiction entre les discussions sur la mobilité douce et la demande de nouvelles places de parc.

La parole n'est plus demandée

➤ **Une réponse est attendue de la Municipalité lors du prochain Conseil**

8.a Interpellation de M. Barraud – signalisation routière « attention passage piétons » chemin du Saux /de la Roche
--

La Présidente donne la parole à Monsieur Barraud.

➤ **Lecture de l'interpellation** (Annexe I)

La discussion est ouverte

La Municipalité déclare qu'une réponse sera donnée lors du prochain Conseil

La parole n'est plus demandée

8.b Postulat de Madame Viviane Prats Alvarez : Protection de la biodiversité : le Mont, une commune qui s'engage

La Présidente donne la parole à la postulante

➤ **Lecture du postulat par Madame Viviane Prats Alvarez**

La discussion est ouverte

Intervention : Monsieur Michel Amaudruz, Municipal : demande si cela concerne essentiellement les parcelles de zones à bâtir ? A ce stade la Municipalité doit en discuter.

Question : Monsieur Daniel Besson : N'a pas bien compris le but final de ce postulat, que va-t-il se passer pour les propriétaires ?

Réponse : Madame Viviane Prats Alvarez : il s'agit d'un projet incitatif pour favoriser la biodiversité – proposer des alternatives et remplacer progressivement les haies de thuyas en vue d'améliorer la biodiversité. La problématique est beaucoup plus large et c'est la raison pour laquelle elle souhaite la mise en place d'une commission pour pouvoir examiner les propositions dans le sens de la biodiversité.

Question : Monsieur Daniel Besson : de quel engagements s'agirait-il ? par le biais de contraintes, subvention ou autres ?

Réponse Madame Viviane Prats Alvarez : il s'agit de pouvoir en discuter, le Canton soutient certaines des propositions de déplantage de haies, à condition que la Commune investisse également. C'est ce que la commission devrait pouvoir examiner. Des alternatives pour aller vers des solutions plus écologiques pourraient être étudiées, dans le sens de changer les mentalités des propriétaires. La commission examinerait des propositions chiffrées. Madame Prats Alvarez a choisi de ne pas avancer de chiffres, la question se pose sur le principe à ce stade.

La Présidente clarifie : La proposition de la postulante et des signataires est de renvoyer le postulat à une commission pour étude et préavis sur la prise en considération.

Réponse Madame Viviane Prats Alvarez : c'est bien le cas et précise que la commission entendrait le groupe Biodiversité à ce sujet.

Intervention : Madame Valérie Moreno : demande de quel vote parle-t-on ? s'agit-il d'un vote sur la création de la commission sur la biodiversité ou autre ?

Clarification de la Présidente : il s'agit du vote sur le renvoi à une commission pour étude, chargée de préavis pour renvoi à la Municipalité avec l'aide du groupe « biodiversité ».

Intervention : Madame Christine Menétrey s'offusque de l'expression de Madame Prats Alvarez selon laquelle il faudrait "changer la mentalité des propriétaires" et déplore que ces derniers soient toujours pris pour cible.

Intervention : Monsieur Richard Nicole : cette question concernant à 90% le domaine privé devrait être débattu dans le privé et non au Conseil selon lui.

Intervention : Madame Yolanda Muller Chabloz : la question ici est également de savoir si la commune est prête à mettre des moyens à disposition pour inciter les propriétaires à changer leur haie, et c'est dans ce cadre qu'une commission est justifiée.

Intervention : Monsieur Yann Muller : vu la confusion de ce soir : voudrait savoir quand la proposition a été déposée au Bureau, à priori juste avant le week-end. Apprécie pouvoir préparer ses séances du Conseil et aurait aimé pouvoir prendre connaissance de ce texte avant pour être mieux au courant des éléments et peut-être amener des propositions

La parole n'est plus demandée

Vote sur la proposition de renvoi du postulat à une commission chargée de préavis sur sa prise en considération.

Accepté : 26

Refusé : 33

Absentions : 4

Intervention : Madame Yolanda Müller Chabloz : selon l'article 64 du règlement du Conseil qui indique qu'un cinquième des membres qui appuie la demande est suffisant pour un renvoi en commission. Et que dans ce cas c'est clairement le cas.

Réponse : Monsieur Daniel Besson : Dans ce cas la demande de prise en considération du postulat a été soumis au vote et refusée.

➤ **Le Postulat est classé**

La validité de ce vote est remise en cause. Monsieur Daniel Besson souhaite qu'un avis juridique soit pris auprès du Canton : **Réponse ci-après :**

D'après Madame Joëlle Wernli, juriste au SCL, il faut distinguer deux choses :

- *Il est juste de dire que 1/5 des membres du conseil peut demander le renvoi du postulat à une commission ;*
- *Puis, une fois que les 1/5 des membres requièrent le renvoi, cette demande est soumise au vote (d'où le mot « statue »). En cas de non, il ne peut effectivement pas il y avoir de renvoi à une commission et il faut par conséquent voter sur la prise en considération immédiate de la proposition et la renvoyer à la municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.*

9. Communications de la Municipalité

La Présidente donne la parole au Syndic et à la Municipalité.

Monsieur Christian Menétrey commente le power point explicatif (Annexe II).

« La société à 2 000 watts est un projet de l'École polytechnique fédérale de Zurich. Actuellement, en Suisse (et en Occident plus généralement), la puissance consommée par personne équivaut à une moyenne de 6 000 watts en puissance continue. L'idée de la société à 2 000 watts est de diviser ces besoins par trois.

Consommation énergétique par habitant à Zurich

Année	Dépense énergétique	Émission de CO2
2000	6 000 watts	6,5 tonnes de CO2
2016	5 000 watts	5,8 tonnes de CO2
2017	4 700 watts	5,4 tonnes de CO2
2050	3500 watts	2 tonnes de CO2
2100	2000 watts	1 tonnes de CO2

Les possibilités d'économies

Maison

Se doucher brièvement pour remplacer le bain Une douche brève consomme trois fois moins d'énergie qu'un bain chaud et s'avère tout autant bienfaisante.

Baisser le chauffage : En réduisant la température dans l'habitat (locaux d'habitation à 20°C) de 1°C, on économise environ 6% d'énergie ou 240 kg de CO2 par an. "

Appareils électriques

Débrancher complètement les appareils électriques. Placés en mode veille, les appareils électriques consomment entre 10% et 25% de leur consommation totale.

Acheter des appareils efficaces au plan énergétique : Veiller à la catégorie d'efficacité lors de l'achat des appareils électriques. A+++ est la meilleure et D la plus mauvaise.

Mobilité

Enfourcher sa bicyclette et emprunter les transports en commun. En parcourant un trajet de 10 km à vélo, on produit 0 kg de CO₂, contre 4,5 kg en se servant d'une voiture de classe moyenne. Visiter la Suisse au lieu de s'envoler vers une destination lointaine. Un vol de Zurich à Ibiza et retour entraîne 340 kg d'émissions de CO₂ par personne. Cela correspond à un tiers du budget annuel de CO₂ d'une personne.

Alimentation

Acheter régional et de saison, une botte d'asperges du Mexique contient l'équivalent énergétique de cinq litres de pétrole. Une botte d'asperges de Suisse n'en contient pour sa part que 0,3 litre.

Reste de la consommation

Emprunter plutôt qu'acheter. Partager les objets d'usage courant permet de moins en fabriquer et ainsi d'économiser de l'énergie grise à la production.

Bien trier les déchets

L'élimination en bonne et due forme des déchets fait partie de la consommation. Grâce au recyclage des déchets, on peut réduire considérablement la consommation de matières premières précieuses.

La commission consultative permanente de la Municipalité

En cette législature elle est composée de : Municipal du SUDD M. Christian Menétrey, Municipal du STIN M. Michel Odier, Chef de service du SUDD M. Antonio Turiel, Chef de service du STIN M. Vincent Porchet et 3 membres du conseil M. Arnaud Brûlé, M. Stéphane Léoni et M. Alfred Belet

10. Communications du Président et du Bureau du Conseil

Il n'y a pas de communication particulière de la Présidente et du Bureau.

11. Propositions individuelles et divers

Intervention Monsieur Olivier Maggioni : Présentation des comptes : rappel de la demande d'avoir un tableau de la répartition des subventions, notamment au niveau des sociétés locales. Avec les nouveaux outils informatiques, cela devrait être possible. Monsieur Maggioni relève les deux types de subventions : monétaires et en nature, comme par exemple les locaux pour les partis politiques. L'objectif étant d'obtenir un tableau des subventions qui présente tous ces éléments. Le deuxième point, selon les discussions ayant eu lieu à mi législature : il serait souhaitable que les partis politiques locaux soient considérés comme des sociétés locales. Le troisième point, concernant le journal « Les 4 coins » : Monsieur Maggioni a été interpellé par des photos de baptêmes et invite la rédaction à la retenue sur les photos « religieuses » au titre de la laïcité. Souligne qu'un accord a été conclu entre les églises pour ne pas rebaptiser leurs membres.

Question : Monsieur André Muller : souhaite connaître le coût de la réfection de la route de Manlout ayant eu lieu au mois de septembre ? Concernant les véhicules communaux et le coût de l'essence, souhaite savoir combien cela fait et si la commune bénéficie de tarifs préférentiels.

Réponse : Monsieur Michel Odier, Municipal répondra lors de la prochaine séance

Intervention : Madame Ariane Annen Devaud : en réponse à Monsieur Maggioni, signale que les photos concernent des jeunes qui n'ont jamais été baptisés.

Question : Madame Viviane Prats Alvarez : demande à Monsieur le Syndic où en est le dossier de la place envisagée pour les Jenisch au Mont proposée en Budron, suite à la pétition.

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur : en décembre, la personne qui manifestait a été reçue. La pétition a été signée par 1611 personnes dont seulement 74 montains, 589 français de France, quelques 300 zürichoïses, 200 genevoises, vaudoises et même 2 brésiliens. Une conciliation est en cours. Le projet n'est pas abandonné.

Question : Madame Eliane Parolini-Suter : question à Monsieur André Guex concernant l'avancement des travaux de la piscine et salles de gym.

Réponse : Monsieur André Guex, Municipal : la fin des travaux pour la piscine sont prévus à fin mars et la mise en service prendra encore 2 semaines. Elle sera rouverte aux vacances de Pâques, y compris les salles de gym. Les problèmes avec les assurances sont en train d'être traités.

Intervention : Monsieur Alfred Belet : conseil de lecture : concernant les procédures de postulats et interpellations peuvent être consultés auprès du service des communes et du logement (SLC) sur le site du canton.

Question : Monsieur Michel Chardonnens : concernant les abonnements de piscine : il existe des accords entre d'autres piscines et souhaite savoir s'il est envisagé par le Mont de s'y associer ?

Réponse de la Municipalité : il n'y a pas eu de discussions dans ce sens, notamment de par la fréquentation déjà très importante par les résidents du Mont.

Question : Monsieur Yann Muller : souhaite une réponse quant à la date d'annonce du postulat « Biodiversité »

Réponse de la Présidente : il a été annoncé vendredi et déposé signé ce soir

Question : Monsieur Yann Muller : s'interroge sur la raison du déneigement du chemin forestier près du Pont St Michel ?

Réponse : Monsieur Michel Odier, Municipal : peut-être parce qu'un accès a été nécessaire : reviendra avec la réponse.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente demande un contre appel.

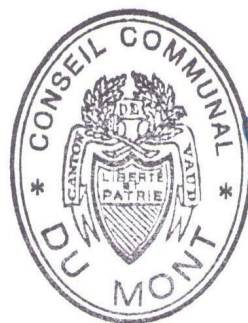
La Présidente clôt la séance à 22h00.

Le Mont-sur-Lausanne, le 28 février 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente


Catherine Roulet



La Secrétaire


Nathalie Penso

Annexe :

- Annexe I – Interpellation signalisation routière
- Annexe II – Société 2000 watts